

Édito du Président fédéral

Les structures associatives de la pêche de loisir ont engagé au cours du dernier trimestre 2021 le processus de renouvellement du réseau des bénévoles investis dans la gestion de leur loisir.

En Meuse, les élections ont propulsé à la tête des associations de pêche locales des conseils d'administration remodelés. C'est avec plaisir que nous accueillons les nouveaux acteurs qui s'engagent pour notre réseau associatif.

Malgré tout, force est de constater que ce renouvellement n'a pas toujours coulé de source... Le vieillissement des équipes, l'isolement des responsables, la crise du bénévolat, la crise sanitaire, le consumérisme ambiant et d'autres facteurs encore ont produit leurs effets. C'est ainsi que certaines associations n'ont pas trouvé les ressources nécessaires à la poursuite de leur aventure.

Les quelques 11000 pêcheurs membres actifs des AAPPMA meusiennes ne se sont que trop peu mobilisés au service de leur loisir. Ils se sont peu ou prou déplacés pour assister aux assemblées de leurs instances et saisir ainsi l'occasion d'exprimer leurs attentes.

C'est bien dommage ! J'invite pourtant chacun d'entre nous à bien mesurer les conséquences de ce désengagement.

En effet, il pourrait sonner le glas prochain de la pêche de loisir accessible à tous telle que nous la pratiquons depuis tant d'années. Face au lobbying de certains intégristes qui rêvent d'interdire nos pratiques, face à l'appropriation des espaces naturels par les nouveaux usagers, face aux intérêts financiers que fait miroiter la privatisation de la pêche, ce défaut d'engagement sera vite interprété comme une faiblesse de notre système qui risque de lui porter préjudice à plus ou moins court terme.

Acquérir sa carte de pêche est un acte militant et citoyen. Il doit faire de chaque pêcheur un acteur engagé au service de son loisir et de la protection des milieux aquatiques ! C'est le message fort que devront faire passer les nouveaux élus de nos structures en direction de leurs adhérents. Ils devront par ailleurs s'investir dans des projets de développement halieutiques responsable vis-à-vis des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole mais qui répondent aussi aux attentes des pêcheurs.

Tels sont les enjeux du mandat à venir pour la pérennité de notre loisir et sa crédibilité environnementale.

En mars 2022, les délégués des AAPPMA éliront le prochain conseil d'administration de la fédération départementale. Ce sera alors au tour de la FNPF d'installer sa nouvelle équipe, achevant ainsi ce processus engageant nos structures associatives pour une période de cinq ans dans la défense des intérêts de la Pêche de Loisir en France.

Bonne lecture et bonne saison 2022 !

Eric RIBET

A chacun sa carte de pêche...

Vous pratiquez la pêche occasionnellement ou régulièrement ?

En solo, en famille ou en couple ?

Qu'il s'agisse d'un moment de détente, de découverte, ou d'une pratique plus sportive, choisissez la carte de pêche qui vous correspond...



cartedepeche.fr

En 2022, offrez-vous du plaisir pêche !



La pêche de loisir continue sa digitalisation avec l'application Génération Pêche

Cette application vous permet :

- d'embarquer votre carte de pêche dématérialisée sur votre smartphone,
- d'afficher une cartographie avec les points d'intérêts pour vos sorties de pêche (parcours labellisés, hébergements pêche, structures d'animation, associations de pêche, dépositaires de carte de pêche ...),
- de renseigner votre carnet de pêche avec toutes vos captures,
- d'accéder à votre compte adhérent cartedepeche.fr,
- d'être informé des événements de votre région,
- de communiquer vos plus belles prises à la communauté grâce à la dimension participative proposée par l'application,
- d'afficher des informations utiles (Référentiel des espèces, des techniques, ...)

Alors vite, n'hésitez plus à télécharger gratuitement cette appli...



Téléchargez gratuitement ci-dessous

Disponible sur Google play

Disponible sur App Store

Génération Pêche :
L'application des pêcheurs de loisir !

- Explorez les lieux favoris pour vos sorties de pêche !
- Renseignez votre carnet de pêche avec toutes vos captures comme un pro !
- Une carte de pêche dématérialisée pour toute la famille.
- Découvrez-en plus sur vos poissons favoris !

Du changement dans vos AAPPMA

Dans son édito, le Président vous a signalé des récents changements au sein de nos AAPPMA. En effet en 2022, 44 AAPPMA meusiennes gèrent 2200 km de cours d'eau et 9380 hectares de plans d'eau. Ces dernières élections ont permis la fusion de l'AAPPMA « L'Ablette » de Lacroix avec celle « du Centre Meuse » de Saint-Mihiel pour donner naissance à l'AAPPMA du Sammiellois Saint-Mihiel Lacroix. Ce rapprochement ne peut que réjouir ses adhérents qui vont pouvoir pratiquer leur loisir sur un plus grand territoire.

A noter la disparition de l'AAPPMA de Louppy, faute de reprenneur.

Neuf nouveaux Présidents ont pris les rênes d'associations, nous leur souhaitons la bienvenue et ne manquerons pas de les soutenir pour mener à bien leurs projets. Nous en profitons pour remercier vivement leurs prédécesseurs pour leurs engagements dans le monde associatif de la pêche de loisir, nous sommes certains de les retrouver prochainement au bord de nos belles rivières meusiennes.

En cas de besoin, voici ci-dessous les contacts des Présidents d'AAPPMA :

| Localité - Nom AAPPMA | Président | Téléphone | Localité - Nom AAPPMA | Président | Téléphone |
|---------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------|----------------------------------------------------------|---------------------|----------------|
| AUTRECOURT - AAPPMA la Truitelle | ABBADATI Eric | 07.89.02.18.63 | MAIZEY - AAPPMA de Maizey | BERGER Frédérique | 06.84.84.61.87 |
| AUZEVILLE - AAPPMA les Trois Vallées d'Argonne | ROLLAND Bernard | 03.29.83.42.08 | MOGNEVILLE - AAPPMA la Truite de la Saulx | PICARD Thierry | 07.72.66.97.75 |
| AVIOTH - AAPPMA la Truite de la Thonne | AUBOIS Serge | 06.17.36.89.87 | MONTIERS - AAPPMA la Truite Monastérienne | ROGUET Jean-Pierre | 06.74.22.71.18 |
| BAR LE DUC - AAPPMA la Barisienne des Pêcheurs à la Ligne | CHARPIN Eric | 06.87.09.04.25 | MONTMEDY - AAPPMA l'Etoile de Montmédy | HENRY Olivier | 06.32.70.09.40 |
| BEUREY/SAULX - AAPPMA la Saumonée | CAURLA Jacques | 06.47.37.66.57 | MOUZAY - AAPPMA la Carpe | RONDOT Patrice | 03.29.80.43.90 |
| COMMERCY - AAPPMA l'Hameçon Commerçien | MATHIUS Joël | 06.62.40.12.71 | NETTANCOURT - AAPPMA la Chée | CHAUMONT Hervé | 06.88.39.33.15 |
| CONTRISSON - AAPPMA l'Arc en Ciel | BRULLOT Eric | 06.23.91.68.68 | NONSARD - AAPPMA des Pêcheurs de Madine | OMHOVERE Yves | 06.19.16.22.14 |
| COUSANCES LES FORGES - AAPPMA la Saumonée | ROZE Sylvain | 07.82.21.92.06 | OURCHES - AAPPMA la Gaule Ourches / Foug / Sud Meusienne | FOUQUET Christian | 06.76.54.23.85 |
| DAMMARIÉ - AAPPMA de Morley | REGNIER Jean-François | 06.76.48.93.48 | PIERREFITTE - AAPPMA l'Aire Supérieure | CREUSAT Bernard | 06.82.58.76.63 |
| DEMANGE - AAPPMA le Brocheton | COLLIN Benoît | 06.11.58.96.78 | REVIGNY - AAPPMA la Truite Saumonée | LE NABEC Jean-Marie | 06.89.98.52.20 |
| DIEUE - AAPPMA les Chevaliers de la Gaule | NIEDER Stéphane | 06.18.17.43.41 | ROBERT ESPAGNE - AAPPMA la Truite de la Saulx | KISS Michel | 06.03.20.53.57 |
| DOMBASLE - AAPPMA la Vadelaincourt | BONNERAVE Jean-Claude | 06.84.79.10.64 | SAINT JOIRE - AAPPMA le Gardon | SIMON Maxime | 06.75.39.34.87 |
| DUN - AAPPMA l'Ablette - la Rossette | MESSIN Patrice | 06.34.77.51.46 | SAINT MIHIEL-LACROIX - AAPPMA du Sammiellois | ZANY Georges | 06.86.64.12.79 |
| ETAÏN - AAPPMA Orne et Longeau | LEGOUGNE Francis | 06.78.29.32.94 | SORCY PAGNY - AAPPMA le Goujon Perche | MARTIN Thierry | 06.43.68.95.83 |
| FLEURY - AAPPMA Aire et Cousances | RIBET Eric | 06.89.87.99.64 | SPINCOURT / ST-LAURENT - AAPPMA Amicale des Pêcheurs | KIRCHER Alain | 06.80.65.18.68 |
| GONDRECOURT - AAPPMA la Saumonée | JEANNIN Laurent | 07.70.19.97.66 | STENAY-POUILLY - AAPPMA les Goujons - la Rossette | BRAULT Alain | 06.61.67.32.19 |
| GUERPONT - AAPPMA la Truitelle | LEBLANC Gérard | 06.42.23.02.96 | TILLY - AAPPMA de Tilly-Ambly | LARDENOIS Dominique | 06.41.94.20.96 |
| HAIRONVILLE - AAPPMA le Héron | MOUILLET James | 06.30.78.85.09 | VARENNES - AAPPMA la Perchette Varennoise | DURAND Alain | 03.29.80.73.18 |
| LAHEYCOURT - AAPPMA la Truite de la Chée | RENAUDIN Jean | 06.77.84.60.74 | VAUBECOURT - AAPPMA la Saumonée de l'Aisne | PERRIN Enric | 06.71.99.41.76 |
| LEROUVILLE - AAPPMA le Goujon Lérouvillois | CHAMPLON Francis | 06.60.71.50.99 | VERDUN - AAPPMA la Goujonnière Meusienne | PREVOT Jean-Loup | 06.84.75.41.31 |
| LES HAUTS DE CHEE - AAPPMA la Truite Saumonée | SOURIAU Luc | 06.33.58.41.37 | VILOSNES - AAPPMA la Vandoise | BAROTTE Ingrid | 06.31.69.75.53 |
| LIGNY EN BARROIS - AAPPMA la Linéenne des Pêcheurs à la Ligne | FABE Joël | 06.43.27.31.66 | VOID VACON - AAPPMA la Gaule Vidusienne | CHRISTOPHE Alexis | 06.95.20.47.92 |

Les Trophées de l'Eau 2021

Courant décembre, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse a décerné ses Trophées de l'Eau 2021. C'est à la fois en direct de Metz, en multiplex avec les sites de chaque lauréats sélectionnés et en streaming que s'est déroulée cette 14^{ème} édition. Parmi 30 très bons dossiers examinés par le jury, composé des membres du Comité de Bassin, 2 coups de cœur et 6 lauréats ont été sélectionnés :

- ♥ Collège Suzanne Lalique Haviland (67) : La biodiversité fait sa rentrée au collège
- ♥ Ecoles nationales d'architecture et du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg : Les étudiants redessinent la ville de demain
- Syndicat des eaux de Pulligny (54) : Un multipartenariat pour l'eau et l'agriculture
- Communauté de communes du pays d'Étain (55) : Baignade abandonnée, méandres retrouvés
- Mairie de Ham-sous-Varsberg (57) : Un havre de paix proposé au butor étoilé, au martin pêcheur, à la pie-grièche écorcheur...
- Ville de Nancy (54) : Pédag'EAUgie dans les cours d'école
- Wicker SAS (67) : Concevoir un site propre et en autoconsommation
- AAPPMA L'Étoile de Montmédy (55) : Pêche et biodiversité au bout de la ligne sur les ballastières de Damvillers.



Ce magnifique site de 20 hectares, dont 10 en eau répartis en 4 plans d'eau, est destiné à la pratique de la pêche sous toutes ses formes (carpodrome, carnassiers, truites, multi pêche), mais laisse aussi la part belle à un environnement préservé (vaste zone humide, mares, prairie zone boisée) et à sa découverte à travers un sentier pédagogique.

Désignée grande gagnante à l'issue des votes des membres du Comité de bassin (50%) et des internautes (50%), l'AAPPMA meusienne s'est vu décerner le grand prix 2021. Félicitations à toute l'équipe !

Découvrez le site des ballastières en cliquant [ici](#).

Rendez-vous également sur place à l'occasion de la Fête de la Pêche et de la Nature qui s'y déroulera le dimanche 5 juin 2022.

Infos grippe aviaire

Le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène est responsable de la mort de nombreux oiseaux sauvages sur le lac de Madine et plusieurs plans d'eau de la région.

Afin d'éviter sa propagation plusieurs arrêtés préfectoraux interdépartementaux ont défini des zones de contrôle temporaires (90 communes concernées en Meuse). Sur ces dernières (dont vous trouverez la liste dans les actualités de notre site [pêche55](#)), les activités lacustres et les activités de loisirs en pleine nature en dehors des chemins (forestiers ou ruraux) sont interdites. Cette interdiction est également en vigueur sur les chemins qui bordent des cours d'eau, des canaux et des plans d'eau. Cependant, grâce à un protocole dérogatoire proposé par votre Fédération et validé par les services de l'État, la pêche est de nouveau possible sous certaines conditions :

La **pêche du bord sur les cours d'eau et canaux uniquement**, redevient possible dans ces zones, pour les **pêcheurs qui auront été sensibilisés aux mesures de biosécurité**.

Pour ce faire, vous devez cliquer sur [ce lien](#), compléter les informations demandées, lire l'ensemble du document et vous engager à respecter les mesures indiquées.

Vous recevrez immédiatement après, un mail en retour, qui vous servira d'**attestation dérogatoire à la pratique de la pêche dans les zones de contrôle temporaires**. Vous devrez pouvoir présenter cette attestation au même titre que votre carte de pêche en cas de contrôle par les autorités.

Rappel : dans les zones de contrôle temporaires «grippe aviaire», la pêche reste totalement interdite sur les lacs, plans d'eau ainsi que les pieds dans l'eau, en embarcation ou en float tube sur les cours d'eau et canaux. En dehors de ces zones, la pêche est autorisée dans le respect de la réglementation en vigueur.



Votre Fédération recherche un(e) service civique

Sensibiliser et éduquer à la protection des milieux aquatiques et au loisir Pêche vous intéresse, lancez-vous, [cliquez !](#)

Le guide pêche 2022 de votre Fédération est en ligne

